

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 21 juin 2016**  
**à 18 heures 30**  
**Séance Publique**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 21 juin 2016 à 18 Heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.*

**Présents :**

*M. Jean-Pierre INGLES. M. Jacky COLL. Mme Françoise MARTIN. M. Jean-Louis BRUNET. Mme Emmanuelle BAILLY. Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. Mme Joëlle GARCIA. M. Jean-Pierre BASSO. M. André BATAILLE. M. Jacques CARTIER. M. Michel DE LA OSA. M. Alain FABRE. M. Serge ROSSELL.*

**Absente Excusée ayant donné pouvoir :**

*Mme Nadine SAIGNOL (procuration à Mr Jean-Pierre ABEL).*

**Absents :** -

*Arrivé de Madame Françoise MARTIN (point 2 Commande Publique :Travaux de point à temps sur les voiries Communales).*

oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du Secrétaire de Séance**

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité - désigne Madame Joëlle GARCIA comme Secrétaire de Séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2016**

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 24 mai 2016 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** – à l'unanimité – d'approuver le compte rendu du 24 mai 2016.

## **ORDRE DU JOUR**

### **2. Commande Publique.**

→ *Travaux de terrassement et de renforcement de la Défense Incendie et travaux de réfection de voirie – rue du ruisseau -.*

La parole est donnée à Monsieur Jackie COLL, Adjoint au Maire, afin qu'il présente ce point.

Ce dernier fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de terrassement et de renforcement de la Défense d'Incendie – Travaux de réfection de voirie – rue du Ruisseau -.

L'estimation des travaux est de 68 845.60€HT pour l'ensemble des travaux.

Cette dernière est décomposée de la manière suivante :

Travaux de terrassement et de renforcement de la Défense Incendie :	<b>61 880,90€HT</b>
Travaux de réfection de voirie :	<b>6 964.70€HT</b>

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée.

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

- ✓ Portail acheteur public : (dématérialisation : <http://www.lindependant-legales.com>)
- ✓ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Par ailleurs, la réception des plis par voie papier s'effectuait à la Commune de Bolquère et par voie électronique sur <http://www.midilibre.legales.com> – (mot clé Bolquère).

09 entreprises ont retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier.

01 entreprise a retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée pour information ou recherche seulement.

Date limite de réception des offres : vendredi 10 juin 2016 à 12 heures 00 au plus tard.

#### **Dossiers déposés :**

5 entreprises ont répondu à la consultation dans les délais :

#### **.Par voie papier :**

- . COLAS MIDI MEDITERRANEE à THUIR
- . SASU ARENY à LES ANGLES
- . SAS JOCAVEIL ET FILS à RIA SIRACH
- . ARAIVIA à PERPIGNAN

.Par voie électronique :

. SADE CGTH à ELNE

Le mercredi 15 juin 2016 à 10 heures 00, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 20 mai 2016.

Les membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ont procédé à l'examen et à l'analyse détaillée de chaque offre présentée.

A l'issue de cette analyse, il a été noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

.Prix des prestations :	60%
.Valeur technique	40%

Attribution du marché :

Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de SASU ARENY.

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer :

les travaux de terrassement et de renforcement de la Défense d'Incendie – RUE DU RUISSEAU pour un montant de 37 073.50€HT soit 44 488.20€TTC.

les travaux de réfection de voirie – RUE DU RUISSEAU – pour un montant de 5 752.40€HT soit 6 902.88€TTC.

soit un montant global de 42 825.90€HT – 51 391.08€TTC  
à SASU ARENY.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COLL, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à ses décisions et de l'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Il précise que les montants des dépenses relatives aux travaux précités sont inscrits au Budget Communal 2016.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**DECIDE** d'entériner les décisions de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement.

## MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

Arrivée de Madame Françoise MARTIN, Adjointe au Maire.

Examen du point 2 – (*Commande Publique. Travaux de point à temps sur les voiries Communales*).

➔ *Travaux de point à temps sur les voiries Communales.*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de point à temps sur les voiries communales.

L'estimation des travaux est de 23 500€HT soit 28 200€TTC.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été envoyé aux Sociétés suivantes :

.FLOTATS France à BOURG-MADAME,

.COLAS à THUIR.

.MEYE à EGAT.

Date limite de réception des offres : mardi 07 juin 2016 à 17 heures 00.

### Dossiers déposés :

Deux offres sont parvenues dans les délais. Les offres sont les suivantes :

**1. SOCIETE FLOTATS FRANCE – 66760 BOURG-MADAME –**

29 800.00€HT soit 38 760.00€TTC.

**2. SOCIETE COLAS – 66300 THUIR –**

22 250.00€HT soit 26 700.00€TTC.

Le mercredi 15 juin 2016 à 10 heures 00, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 20 mai 2016.

Les membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ont procédé à l'examen et à l'analyse détaillée de chaque offre présentée.

A l'issue de cette analyse, il a été noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

✓ Prix des prestations :	70%
✓ Valeur technique	30%

### Attribution du marché :

Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Société COLAS MIDI MEDITERRANEE.

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer :

les travaux de point à temps sur les voiries Communales pour un montant de 22 250.00€HT  
soit 26 700.00€TTC.

à l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à ses décisions et de l'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Il précise que les montants des dépenses relatives aux travaux précités sont inscrits au Budget Communal 2016.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**DECIDE** d'entériner les décisions de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement.

➔ *Consultation exploitation bois Forêt Communale.*

La parole est donnée à Monsieur André BATAILLE, Conseiller Municipal, afin qu'il présente ce point.

Une consultation a été lancée le 02 juin 2016 pour l'exploitation du bois en forêt communale de Bolquère.

Les Sociétés suivantes ont été consultées :

- Tra. Montagne Mosset,
- Entreprise Meunier,
- Elisabelar Marc.

Ce dernier a informé le garde forestier, Monsieur PIREs, qu'il n'était pas intéressé.

En revanche, l'Entreprise MEUNIER a soumissionné pour la totalité des lots soit : Unité de gestion 33.1, 19.1, 18.4, 21.3, 22.4 et 4.1 avec un devis d'un montant TTC de 24 756,00€.

Après avoir entendu Monsieur BATAILLE, le Conseil Municipal – à l'unanimité - :

**DECIDE** de confier l'exploitation des parcelles précitées à l'Entreprise MEUNIER pour un montant TTC de 24 756.00€.

#### ***1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme.***

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise MARTIN, Présidente de l'Office de Tourisme, afin de présenter les points débattus lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 20 juin 2016.

Madame Françoise MARTIN propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

➔ *Personnel – Embauche saisonniers Office Tourisme et Termanal des Loisirs.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, de recruter sur la période estivale un renfort saisonnier pour l'accueil et pour l'aide logistique aux animations, un renfort accueil au sein de l'Office de Tourisme de BOLQUERE/PYRENEES 2000 et un renfort saisonnier animateur sportif pour le Termanal des Loisirs.

Les périodes seraient :

\* pour l'accueil et l'animation : du 04 juillet 2016 au 31 août 2016.

\* pour l'accueil : du 18 juillet 2016 au 31 août 2016.

\* pour l'animateur sportif : du 04 juillet 2016 au 31 août 2016.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé le recrutement d'un renfort saisonnier pour l'accueil et pour l'aide logistique aux animations au sein de l'Office de Tourisme de Bolquère/Pyrénées 2000 et d'un renfort saisonnier animateur sportif au sein du Termanal des Loisirs.

➔ *Renouvellement contrat du Termanal des Loisirs.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme d'engager à compter du 20 septembre 2016 en contrat à durée indéterminée et à temps plein Monsieur Frédéric LASSERRE.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé le recrutement de Monsieur Frédéric LASSERRE, à compter du 20 septembre 2016 en contrat à durée indéterminée et à temps complet.

➔ *Programme d'animations de l'été.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, de valider le programme d'animations de l'été 2016.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé le programme d'animations de l'été 2016.

➔ *Validation des tarifs.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, de valider les tarifs pour la saison d'été 2016.

La proposition est la suivante : **TARIFS – ETE 2016 :**

**OFFICE DE TOURISME :**

Bains chauds Train Jaune : Adulte 25€

Sortie Camporells : Adulte : 15€ - Enfant : 10€

**TERMANAL DES LOISIRS :**

Boissons : 2€

Pass 10 activités : 90€

Abonnement année étudiants : 40€

Abonnement année enfants : 100€

Abonnement année enfants + vacances : 140€

Abonnement année adultes 1 activité : 130€

Abonnement année adultes multi-activités : 190€

Abonnement année familles multi-activités : 390€

Abonnement année couples multi-activités : 300€

Abonnement joueur futsal : 40€

Abonnement équipe de futsal : 300€ (max 8 joueurs).

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé les tarifs pour la saison d'été 2016.

➔ *Questions Diverses.*

Sans objet.

**Décision du Conseil Municipal : VOTE : Unanimité pour toutes les décisions.**

**3. Loisirs. Convention d'Occupation du Domaine Public – Parc des Loisirs.**

La parole est donnée à Monsieur Jean-Pierre INGLES, Adjoint au Maire, afin de présenter ce point.

Ce dernier fait part à l'Assemblée que Monsieur Luc GERBEAUX souhaite bénéficier d'une emprise sur le domaine public et sur le domaine skiable afin d'exercer son activité «Parc de Loisirs» pour la saison estivale 2016.

A ce titre, une autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public devrait être signée.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée :

- ➔ **DE PASSER** une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec Monsieur Luc GERBEAUX – exploitant du Parc de Loisirs.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et Monsieur Luc GERBEAUX, exploitant du Parc de Loisirs.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**SE PRONONCE** favorablement quant à la passation d'une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec Monsieur Luc GERBEAUX – exploitant du Parc de Loisirs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et Monsieur Luc GERBEAUX, exploitant du Parc de Loisirs selon les modalités suivantes :

- ✓ Occupation d'une superficie exprimée en mètres carrés : 2 200 m<sup>2</sup>
- ✓ Autorisation délivrée du 28 juin 2016 au 15 septembre 2016
- ✓ Montant de la redevance : 100€ pour la durée de la convention.

De plus, Monsieur Jean-Pierre INGLÉS fait part à l'Assemblée que Monsieur Luc GERBEAUX souhaite bénéficier d'une emprise sur le domaine public afin d'exercer son activité «Mise en place d'une patinoire synthétique» du 01 juillet 2016 au 30 avril 2017.

A ce titre, une autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public devrait être signée.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée :

- ➔ **DE PASSER** une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec Monsieur Luc GERBEAUX – exploitant d'une patinoire synthétique.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et Monsieur Luc GERBEAUX, exploitant d'une patinoire synthétique.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**SE PRONONCE** favorablement quant à la passation d'une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec Monsieur Luc GERBEAUX – exploitant d'une patinoire synthétique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et Monsieur Luc GERBEAUX, exploitant d'une patinoire synthétique selon les modalités suivantes :

- ✓ Occupation d'une superficie exprimée en mètres carrés : 680 m<sup>2</sup>
- ✓ Autorisation délivrée du 01 juillet 2016 au 30 avril 2017.
- ✓ Montant de la redevance : 750€ pour la durée de la convention.

#### **4. Affaires immobilières. Bail de location «Cabane des Chasseurs».**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) est locataire du local de chasse en forêt Communale de la Commune de Bolquère et dont la Commune de BOLQUERE est propriétaire de ce dernier.



Pour cela, une convention pour la mise à disposition d'un bien du domaine privé Communal doit être établie entre la Commune de BOLQUERE et l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA).

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**ACCEPTE** de passer une convention pour la mise à disposition d'un bien du domaine privé Communal avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de BOLQUERE et l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) selon les modalités suivantes :

- ➔ mise à disposition consentie pour une durée de 20 ans.
- ➔ Montant du loyer annuel : 100€/an.

De plus, il a été relevé que cette convention de mise à disposition du local de chasse s'achèvera si l'Association prend fin.

#### **5. Divers. Achat bois pour BOIS ENERGIE.**

La parole est donnée à Monsieur André BATAILLE, Conseiller Municipal, en charge de ce dossier.

Celui-ci explique à l'Assemblée qu'il serait judicieux d'acheter du bois afin d'alimenter les chaudières bois de l'Ecole et de la Mairie.

Lors d'une vente aux enchères à QUILLAN, ce dernier a rencontré une Société, en l'occurrence la Société CASALS, qui propose un prix de vente à 35€ le m<sup>3</sup> livré à l'hangar à bois de BOLQUERE.

Au regard des éléments fournis par Monsieur BATAILLE et afin de répondre à nos besoins et compte tenu des délais d'exploitation au 30 novembre 2016 proposés par l'Entreprise MEUNIER, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'achat de 300 m<sup>3</sup> SOIT 10 500€.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **SE PRONONCE** favorablement.

#### **6. Affaires Générales.**

##### **➔ Location de toiture pour centrale photovoltaïque.**

La Société Volta Solutions 66 a adressé la proposition du projet de centrale photovoltaïque sur le bâtiment communal de stockage de bois de chauffage.

Plusieurs solutions sont possibles :

- un loyer de 1 000€ par an pendant 25 ans.

**OU**

- un loyer unique de 20 000€ versé 18 mois après la date de mise en service de l'installation.

OU

- l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit d'un autre bâtiment communal, d'une puissance de 9kWc (environ 60 m<sup>2</sup>) dont le chiffre d'affaire pour la Commune se situera entre 2 500 et 3 000€ par an.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur les trois solutions possibles présentées par la Société VOLTA.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents – suggère de consulter d'autres prestataires afin de pouvoir faire une comparaison dans les mêmes données.

➔ *Syndicat Intercommunal Abattoirs. Modification des statuts.*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Intercommunal Abattoirs portant sur la modification des statuts.

Au vu de l'arrêté préfectoral modifié en date du 26 juin 1974 portant création du Syndicat Intercommunal de l'abattoir Cerdagne Capcir qui prévoit en son article 2 que ce Groupement a pour objet : l'acquisition, la remise en état, l'entretien, l'aménagement des bâtiments et installations de l'abattoir sis à Bourg-Madame au lieu « las planes » ainsi que l'aménagement des terrains d'emprise en vue de l'agrément de cet établissement au titre d'abattoir public.

Compte tenu de la fermeture prochaine de cet abattoir remplacé par l'abattoir transfrontalier d'UR, le mode de gestion pour exploiter ce nouvel établissement s'oriente vers la constitution d'une Société coopérative d'intérêt collectif en remplacement de l'association actuelle.

Aussi, il apparaît nécessaire de modifier en conséquence les statuts actuels pour assurer la gestion de ce nouvel outil.

Le Syndicat demande aux Communes membres de prendre une délibération portant sur la modification des statuts.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal – se prononce favorablement quant à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Abattoirs.

➔ *Subvention Raid Handi Valides.*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les grandes lignes de l'organisation d'un Raid Handi Valides qui se déroulera les 23 et 24 septembre prochains au Complexe Sportif «Termanal des Loisirs».

Ce dernier informe également de la participation de l'Ecole de BOLQUERE la journée du 23 septembre 2016 et d'une ouverture au public la journée du 24 septembre 2016.

L'enveloppe budgétaire a par ailleurs été fixée à hauteur de 1 500€.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur la participation financière de la Commune.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**DONNE** son accord quant à la participation financière de la Commune pour ce Raid Handi Valides et **S'ENGAGE** à verser la somme de 1 500€.

**7. Intercommunalité. Transfert de compétence Ecole Petite Enfance.**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent a étendu ses compétences et notamment, la compétence «Ecole/Petite Enfance».

A ce jour, il appartient au Conseil Municipal de se positionner sur l'intérêt communautaire de cette compétence.

Après réflexion et discussion, le Conseil Municipal – à l'unanimité – **SE PRONONCE DEFAVORABLEMENT** – quant à ce transfert de compétence.

**QUESTIONS DIVERSES**

**8. Personnel. Ouverture de postes.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de créer deux postes d'Adjoint Technique contractuel en renfort au Service des Ecoles comme désigné ci-dessous :

- Un poste du 02 juillet 2016 au 05 juillet 2016 à 18/35<sup>ème</sup>
- Un poste du 02 juillet 2016 au 05 juillet 2016 à 19/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – se prononce favorablement pour la création de ces deux postes.

**9. Voyage des Séniors.**

Je donne la parole à Madame Joëlle GARCIA, Conseillère Municipale en charge de ce dossier.

Cette dernière informe les membres présents de la requête formulée par plusieurs séniors de la Commune dans le cadre du voyage organisé chaque année.

Ces derniers souhaiteraient partir sur deux jours au lieu d'un jour comme l'an passé.

Après réflexion, il a été décidé de prévoir le voyage les 28 et 29 septembre prochains à CADAQUES, avec une participation financière qui serait de 65€ au lieu de 50€.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **SE DIT FAVORABLE**.

**10. Affaires scolaires, Garderie du soir.**

Je donne la parole à Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT, Conseillère Municipale en charge des affaires scolaires.

Concernant la garderie du soir, elle informe l'Assemblée que dorénavant, le paiement se fera à 17 heures au lieu de 17 heures 15.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 20 heures 15.

Jean-Pierre ABEL  
*Maire*

Jean-Pierre INGLES  
*Adjoint*

Jackie COLL  
*Adjoint*

Françoise MARTIN  
*Adjointe*

Jean-Louis BRUNET  
*Adjoint*

Emmanuelle BAILLY  
*Conseillère Municipale*

Jean-Pierre BASSO  
*Conseiller Municipal*

André BATAILLE  
*Conseiller Municipal*

Jacques CARTIER  
*Conseiller Municipal*

Michel DE LA OSA  
*Conseiller Municipal*

Alain FABRE  
*Conseiller Municipal*

Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT  
*Conseillère Municipale*

Joëlle GARCIA  
*Conseillère Municipale*

Serge ROSSELL  
*Conseiller Municipal*

Nadine SAIGNOL  
*Conseillère Municipale*  
*donne procuration à J.P. ABEL*